

AVIS DE COURSE

TROPHEE INTER – ENTREPRISES 2016

Organisé par Le Club Nautique de Pornic

Le 18 juin 2016

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte exclusivement aux J80. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Club Nautique de Pornic, au plus tard le **4 juin 2016**.
- 3.3. Sont considérés comme salariés :
 - les salariés d'une même entreprise, d'un club d'entreprises, d'une administration ou d'une collectivité, d'un regroupement d'entreprises.
 - les membres d'une corporation (médecins, artisans, avocats, ...)
 - leurs ayants droit,
 - les retraités si ils bénéficient des œuvres sociales de l'entreprise.
- 3.4. Une équipe ou un équipage sera constitué de salariés et pourra le cas échéant être complété de personnes non salariées (des extérieurs) dans la proportion de 1 extérieur pour 5 membres d'équipage.
- 3.5. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - l'attestation d'assurance du bateauLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et présenter une attestation d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

3.6. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de **50 euros** pour un équipage disposant de son propre bateau ou de **300 euros** pour un équipage ne disposant pas de bateau.

4. PROGRAMME

Samedi 18 juin 2016 :

- Confirmation d'inscription de 10 h à 12 **heures**
- Briefing des skippers : **13h30**

- 1^{er} signal d'avertissement : 14h30
- Remise des prix : 18h30

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits avec bouée au vent et sous le vent

7. SYSTEME DE PENALITE

7.1.La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

7.2.Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

8. CLASSEMENT

8.1.Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

8.2.PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : Yacht Club International de Pornic

9. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Le trophée inter-entreprises sera remis au vainqueur.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Club Nautique de Pornic au 02 40 82 34 72 ou par mail infos@cnpornic.com